

# INFORMATIONS AUX PARENTS Année scolaire 2023-2024 Rentrée – Lundi 4 septembre 2023

Les services périscolaires (Garderies ; Cantine ; Transport) sont organisés et gérés par la commune, avant et après le temps scolaire. Ces services ne sont pas obligatoires.

GARDERIES: Ouvertes à tous les enfants scolarisés et présents à l'école.
 Horaires des garderies: 7h30 – 8h20 / 11h30 – 12h15 / 16h30 – 18h30

- CANTINE : Service accessible à tous les enfants scolarisés dès la classe de petite section et présents la journée.
- TRANSPORT SCOLAIRE: Service accessible à tous les enfants âgés de 5 ans révolus.
  Deux circuits du lundi au vendredi:
  NORD deux trajets (8h & 16h30) / SUD quatre trajets (8h00/11h30/13h00/16h30

#### **INSCRIPTIONS**

vous devez effectuer cette démarche chaque année, auprès du service Enseignement,

du 1er juin au 13 juillet 2023 et à partir du 16 août 2023

lundi – mercredi : 8h30 à 12h00

mardi – jeudi – vendredi: 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Garderies & Cantine: Fiche disponible sur le site de la ville et sur « Parents Services Tournon ».

**Transport**: vous devez faire l'inscription directement sur le site d'ARCHE Agglo (<u>www.archeagglo.fr</u>) uniquement.

### **RESERVATIONS & ANNULATIONS**

Elles seront possibles à compter du 16 août 2023 sur le site « Parents Services Tournon » si vous réunissez les deux conditions suivantes :

- Avoir rempli et retourné la fiche de renseignements signée et accompagnée des justificatifs demandés au service enseignement par voie postale ou par courriel : <a href="mailto:cet@tournon-sur-rhone.fr">cet@tournon-sur-rhone.fr</a>
- Être à jour des factures de l'année précédente.

A défaut vous ne pourrez accéder aux réservations.

## JOUR DE LA RENTREE – Lundi 4 septembre 2023

Les réservations pour la cantine et les garderies doivent être effectuées au plus tard le **mercredi 30 août 2023 – 19h00.** 

# **JOURS SUIVANTS:**

- **Cantine**: réservations ou annulations au plus tard <u>la veille avant 9h30</u> et le vendredi <u>avant 9h30</u> pour le repas du lundi.
- Garderies : réservations ou annulations au plus tard <u>la veille avant 19h00.</u>

#### **TARIFS:**

Les tarifs des différents services périscolaires (garderies ; cantine) seront fixés par décisions. Le règlement intérieur des services périscolaires ainsi que les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre seront consultables sur le site de la Ville (www.ville-tournon.fr) début juillet.